TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
02.37.65.30.66

PROCES VERBAL
du Conseil Municipal
du 25 Janvier 2016

L'an deux mille quinze, le 25 Janvier 2016, le Conseil Municipal légalement convoqué le 14 Janvier 2016 par **Madame Christelle MINARD**, Maire de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie de Tremblay les Villages.

Étaient présents :

Christelle MINARD, Jean-Luc SORAND, Arnaud LEHERICHER, Annabel DOS REIS, Frédéric SEVIN, Yves LAOUENNAN, Marie-France CABARET, Jean-Claude MORIN Françoise LEREAU, Catherine BAZIN, Mylène MILON, Marc RAVANEL, Virginie BOUCHARD, Gregory MAIN, Karine LECLUYSE

Étaient absents en ayant donné pouvoir :

Thibault PELLETIER a donné pouvoir à Christelle MINARD
Nathalie GANDON a donné pouvoir à Jean-Luc SORAND
Agnès SECHEBOEUF a donné pouvoir à Grégory MAIN

Absent excusé :

Ariel ALLARD

Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3
Nombre de votants : 18
Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Arnaud LEHERICHER

Madame le Maire ouvre la séance à 20H et demande à l'assemblée si des observations sont à porter sur le procès-verbal du Jeudi 17 Décembre 2015.

Madame Bouchard indique qu'une erreur s'est glissée dans le procès-verbal du 17 Décembre. En effet, il faut corriger en indiquant que M. Gouin est correspondant local à la Fondation du Patrimoine et que M. Réau est délégué Départemental de la Fondation du Patrimoine

Sous réserves de ces modifications, le procès-verbal du conseil municipal du 17 Décembre 2015

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
02.37.65.30.66

est adopté à l'unanimité.

Rappel de l'ordre du jour du Conseil Municipal
du Lundi 25 Janvier 2016

Comptes rendus suite aux délégations données par le Conseil municipal au Maire et Adjoints au Maire selon l'article *L.* 2122-22 du CGCT.

- Compte rendu du Maire
- Compte rendu du 1er Adjoint
- Compte rendu du 2ème Ad joint
- Compte rendu du 3ème Ad joint
- Compte rendu des maires délégués

Finance :

Situation budgétaire BP Principal et BP Eau

Demande de subventions : DETR, FDAIC, SDE, autres :

- Travaux de voirie
- Travaux d'aménagement de bordures de trottoirs rue des coûtures et rue de Baillette permettant l'accès à une rampe PMR
- Travaux de renforcement de réseau d'eau potable
- Création de branchements de compteurs eau
- Raccordement de la mairie d'Ecublé a l'assainissement collectif
- Mise aux normes éclairages publics et changement des armoires électriques o
- Rénovation du Mur de la mare de Chêne-Chenu
- Démolition et désamiantage d'un point noir paysager : atelier Reboux
- Etudes pour chiffrage des travaux de rénovation Eglise de TREMBLAY et mur du Presbytère
- Changement de deux portes du club house de Tremblay

Ressources Humaines :

Situation secrétaire général : Point sur l'entretien de restitution du bilan socioprofessionnel

Travaux :
Installation par le SDE d'une borne de recharge pour véhicules électriques selon la délibération 13.12.12 du 16 décembre 2013

Divers:
Date des vœux de la commune - 28/01/20 16 à 19h30
Fondation du patrimoine : Dossier pour le changement de la poutre de l'Eglise de Theuvy

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
02.37.65.30.66

Autres

Madame le Maire demande si le conseil municipal accepte de rajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Délibération d'autorisation de pouvoir régler des factures d'investissement dans la limite des crédits disponibles inscrits au BP 2015.
- Délibération de création d'une prestation facultative de ménage pour la location de la salle des fêtes de Tremblay et de Chêne Chenu.

Les deux rajouts de points à l'ordre du jour sont acceptés à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Comptes rendus suite aux délégations données par le Conseil municipal au Maire et Adjoints au Maire selon l'article *L.* 2122-22 du CGCT.

Compte rendu du Maire

- Information sur le départ de l'agence bancaire de la commune

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal du départ de l'agence bancaire Crédit Agricole de la commune à compter de Mars 2016. Ce départ trouve son origine dans un plan départemental et national de fermeture des agences non rentables. Des solutions alternatives peuvent être apportées en ce qui concerne les services rendus actuellement :

- Pour les administrés disposant d'un compte au Crédit Agricole, des rendez-vous au domicile des personnes âgées ou à mobilité réduite pourront être programmées par un conseiller Crédit Agricole.
- Pour le retrait d'argent liquide, des commerçants du centre de Tremblay sont en train de se renseigner pour disposer d'un point vert. Le principe du point vert est que les habitants pourront retirer de l'argent auprès de ces commerçants en échange de chèque ou de débit sur leur cadre de crédit. Pour les dépôts, il faudra que les clients se rendent à Châteauneuf-en-Thymerais ou qu'ils le fassent par voie postale.
- Pour les administrés disposant d'un compte à La Poste, ils pourront toujours retirer de l'argent à l'agence postale communale de la commune.

En ce qui concerne le local, celui-ci appartient à SA Eure et Loir Habitat. L'objectif de la commune est de garder ce local en tant que local commercial. Cependant, si le bailleur social

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
02.37.65.30.66

ne retrouve pas de repreneur « commercial » au bout d'un certain temps, celui-ci mettra ce local en bail d'habitation.
Un rendez-vous est également prévu avec la SA Eure et Loir Habitat le 27 Janvier 2016.
Ce départ n'est pas du fait de la commune et celle-ci ne peut pas intervenir pour maintenir cette activité. Madame le Maire a notifié au Crédit Agricole sa grande déception et son mécontentement mais ce départ est dû à un manque de clients et d'opérations pour cette agence..

Un rendez-vous est prévu avec la caisse départementale du Crédit Agricole le jeudi 11 Février 2016.

Monsieur Laouennan demande combien de personnels étaient présents au sein de cette agence.

Madame Bouchard indique qu'il y a avait une personne à plein temps qui est aujourd'hui partie en retraite et il reste actuellement une personne à mi-temps.

Madame Bouchard précise aussi que la SA Eure-et-Loir Habitat est aussi propriétaire de l'étage du bâtiment et que c'est donc un grand local.

- Rendez-vous avec Habitat Eurélien concernant le projet d'Euréliales

Début Février, Madame le Maire et le premier adjoint rencontreront l'Habitat Eurélien pour évoquer l'avancée du projet d'Euréliales. En effet, ce projet avait été délibéré par l'ancienne mandature et renouvelé par notre municipalité. Il a également été identifié dans le plan de zonage du PLU et il est donc nécessaire que ce projet avance.

Un RDV est fixé avec l'Habitat Eurélien le 3 Février 2016 pour discuter de l'avancée du projet.

- Validation du projet d'ADAP par la Préfecture

Notre projet a été validé par les services de la Préfecture mais pour une période de 9 ans mais nous avions demandé une dérogation totale pour les bâtiments ne recevant pas ou peu de public (Eglise de Saint-Chéron des Champs, Eglise d'Ecublé, Eglises de Theuvy Acheres, Eglise de Chêne-Chenu ainsi que les mairies annexes de Theuvy, Ecublé, Saint-Chéron-des-Champs.)
Nous ferons donc un recours pour redemander cette dérogation totale pour les bâtiments concernés.

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
02.37.65.30.66

Compte rendu du 1er Adjoint

- Point sur les travaux en cours

Monsieur le premier adjoint au maire informe les membres du conseil municipal des différents travaux sur la commune qui concerne principalement la réalisation des travaux de voiries 2014 :

- Des travaux sont actuellement en cours rue de la Goletterie à Bilheux. Les bordures sont pour partie posées (environ 50% de réalisées). De plus, le chantier a nécessité de refaire des pentes pour l'écoulement des eaux pluviales. Une réunion d'information a par ailleurs eu lieu pour informer les riverains sur la réalisation des travaux.
- Des travaux sont actuellement en cours à Villette-les-Bois pour un renforcement de canalisation. La fin des travaux est prévue pour la fin du mois de Janvier.
- Des travaux sont également en cours à Saint-Chéron-des-Champs et concernent les aménagements de sécurité. Les travaux commenceront début février et sont programmés pour une période de deux semaines après une réunion de concertation avec les habitants. Le Conseil Départemental va mettre des bandes rugueuses en venant de Maintenon.
- Les travaux rue Saint-Lhomer sont actuellement en cours.

L'ensemble des travaux devraient être terminés fin février.

Madame Bouchard demande si on compte mettre des ralentisseurs dans la première partie de la rue de Rebercourt à Saint -Chéron-des-Champs.

Monsieur Sorand répond en affirmant que les aménagements de sécurité ont été placés de l'autre coté en sortant de Saint -Chéron-des-Champs en direction de Maintenon.

Madame Bouchard demande si des projets de ralentisseur restent à l'étude dans la première partie de la rue de Rebercourt à Saint -Chéron-des-Champs si la vitesse ne baisse pas.

Monsieur Sorand répond par l'affirmative.

Monsieur Sorand ajoute, en ce qui concerne les travaux rue du Docteur Taugourdeau, que les travaux sont presque finis car il manque simplement les marquages au sol.

Madame Bazin s'étonne que l'entreprise ait bitumé l'ensemble de la rue avant de poser les panneaux de signalisation. La logique aurait été de faire l'inverse.

Monsieur Laouennan demande quand interviendra le prestataire pour l'éclairage public.

Monsieur Sorand répond en indiquant qu'un des agents techniques de la commune a fait le tour avec le nouveau prestataire afin de faire le point sur nos équipements. Les premières réparations ont déjà débuté.

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
02.37.65.30.66

Madame Bazin indique qu'il y a un problème avec l'éclairage public rue de la Cornaillère.

Compte rendu du 2ème Adjoint

- Point sur le déroulement de la Galette des Rois

Le spectacle organisé tournait autour des mots, des poèmes et des jeux de mots. A eu lieu ensuite la galette des rois avec un café. Il y avait environ 50 personnes ce qui est un peu décevant en termes de participation.

Madame Dos Reis souhaite remercier chaleureusement Marie France Cabaret pour le covoiturage des personnes à mobilité réduite.

Compte rendu du 3ème adjoint

- Dossiers de demande de subventions aux associations.

Monsieur Lehericher informe les membres du Conseil Municipal sur l'avancée des dossiers de demande de subvention des associations. Il indique que les dossiers ont été envoyés à l'ensemble des associations et que ce dossier est à rendre obligatoirement même si aucune subvention n'est demandée. En effet les associations peuvent également avoir le droit à des prêts de matériels ou à la location des salles des fêtes.

Monsieur Laouennan indique qu'il y a une nouvelle association à Saint-Chéron issue de la scission des activités de chorales et d'animations de l'association Saint-Chéron and Co.

Monsieur Lehericher prend note et enverra un dossier à cette nouvelle association.

- Point sur la défense incendie de la commune

Monsieur Lehericher indique que suite à un rapport sur la protection incendie de la commune, il ressort de l'étude que l'ensemble des bouches à incendie sont opérationnelles mais qu'il y a un manque sur les points d'eau naturels et notamment les mares qui pour certaines ne peuvent être pompées.

Madame Bouchard demande combien y-a-t-il de bouches sur la commune de Tremblay-le-Vicomte.

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
02.37.65.30.66

Monsieur Lehericher répond qu'il y en a une trentaine et qu'il va se renseigner plus précisément pour donner le chiffre exact.

- Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER)

Monsieur Lehericher informe les membres du conseil municipal qu'une révision du DUER est en cours et qu'il aura un passage au comité technique au cours du premier trimestre.

Finances

DCM 2016.01.25.01 - Délibération d'autorisation de pouvoir régler des factures d'investissement dans la limite du quart des crédits disponibles inscrits au BP 2015.

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune doit prendre une délibération afin de pouvoir payer les factures d'investissement en attendant le vote du budget primitif 2016 (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2015).

Cela permettra de régler des factures d'investissement si nécessaire.

Madame Stepho indique que l'on peut peux payer les restes à réaliser uniquement si cette délibération n'est pas prise par l'assemblée délibérante.

Madame Lereau demande si on a déjà reçu des subventions pour 2015.

Madame Minard répond que la commune a effectivement déjà reçu beaucoup de subvention pour 2015.

Madame Bazin demande s'il y a des choses urgentes en investissement pour 2016.

Madame Minard répond que la réparation des deux portes du club House est prioritaire.

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votes :

- **Décide** d'autoriser le règlement des factures d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts inscrits au BP 2015.

TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
02.37.65.30.66

Délibération rendue exécutoire selon le CGCT L2131-1 dès transmission au représentant de l'Etat et affichage.

DCM 2016.01.25.02 - Délibération de création d'une prestation facultative de ménage pour la location de la salle des fêtes de Tremblay et de Chêne Chenu.

Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'il est nécessaire d'adopter une délibération pour pouvoir facturer une prestation facultative de ménage pour les locations de salles des fêtes de Tremblay-les-Villages et de Chêne-Chenu.

En effet, au cours du mois de décembre, une société a loué la salle des fêtes de Tremblay et n'a pas pu faire le ménage (femme de ménage malade). Aussi, ils nous ont indiqué qu'ils souhaitaient pouvoir être facturés pour le ménage non fait. En l'absence de cette délibération, la commune ne peut donc pas refacturer cette prestation de ménage.

Madame le Maire propose de fixer les tarifs de prestations de nettoyage des salles des fêtes de Tremblay et de Chêne-Chenu à respectivement :

- Salle des Fêtes de Tremblay-les-Villages : 150 €
- Salles des Fêtes de Chêne-Chenu : 120 €

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votes :

- **Décide** de créer une prestation facultative de ménage pour la location de la salle des fêtes de Tremblay-les-Villages et de Chêne-Chenu et de fixer les tarifs à 150 € pour la salle des fêtes de Tremblay-les-Villages et à 120 € pour la salle des fêtes de Chêne-Chenu.

Délibération rendue exécutoire selon le CGCT L2131-1 dès transmission au représentant

TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ **02.37.65.28.18**
02.37.65.30.66

de l'Etat et affichage.

Situation du BP principal de la commune et du BP annexe du service de l'eau.

Madame Minard rappelle la présentation du point finances du dernier conseil municipal du 17 Décembre 2015.

Madame Stepho prend la parole pour présenter les tableaux récapitulatifs aux conseillers municipaux et indique que le compte administratif et le compte de gestion sont concordants.

TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
02.37.65.30.66

PROJECTION COMPTE ADMINISTRATIF 2015
BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES FONCTIONNEMENT	**RECETTES FONCTIONNEMENT**	**RESULTAT**	**Résultat Réporté**
1 502 321,87 €	1 949 062,98 €	446 741,11 €	
DEPENSES INVESTISSEMENT	**RECETTES INVESTISSEMENTS**	**RESULTAT**	
441 898,56 €	923 689,50 €	481 790,94 €	(report -435963,31) soit 45827,63
DEPENSES	**RECETTES**	**RESULTAT**	
1 944 220,43 €	2 872 752,48 €	928 532,05 €	
RAR DEPENSES INVEST	**RAR RECETTES INVEST**	**RESULTAT**	
219 321,36 €	117 657,14 €	-101 664,22 €	(excedent d'investissement 2015 : 45827,63 - 101 664,22 = -55836,59
DEPENSES + RAR	**RECETTES + RAR**	**RESULTAT**	
2 163 541,79 €	2 990 409,62 €	826 867,83 €	

BP 2016

002 =390904,52 (Résultat de fonctionnement 2015 - Déficit d'investissement)
001 = 45827,63 (Excédent d'investissement)
1068 = 55 836,59 €

PROJECTION COMPTE ADMINISTRATIF 2015
BUDGET EAU

DEPENSES FONCTIONNEMENT	**RECETTES FONCTIONNEMENT**	**RESULTAT**	**Résultat reporté**
256 254,82 €	399 842,15 €	143 587,33 €	
DEPENSES INVESTISSEMENT	**RECETTES INVESTISSEMENTS**	**RESULTAT**	
38 186,09 €	53 832,45 €	15 646,36 €	(report -23 565,26) soit - 7 918,90
DEPENSES	**RECETTES**	**RESULTAT**	
294 440,91 €	453 674,60 €	159 233,69 €	
RAR DEPENSES INVEST	**RAR RECETTES INVEST**	**RESULTAT**	
33 278,77 €	1 640,00 €	-31 638,77 €	déficit 39 557,67
DEPENSES + RAR	**RECETTES + RAR**	**RESULTAT**	
327 719,68 €	455 314,60 €	127 594,92 €	

BP 2016
001 = -7918,90 € en dépenses
1068 = 39557,67
002 = 104029,66 recettes fonctionnement

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
02.37.65.30.66

Projection affectation des résultats Budget principal 2015

	REPORT 2014	Part affecté à l'investissement	Résultat exerice 2015	Total	
Investissement	-435 963,31 €		481 790,94 €	45 827,63 €	001 Recettes d'investissement
Restes à Réaliser dépenses	449 749,32 €		219 321,36 €	219 321,36 €	
Restes à Recevoir recettes	158 417,00 €		117 657,14 €	117 657,14 €	
Résultat réel d'investissement	-727 295,63 €			-55 836,59 €	
Résultat de Fonctionnement	609 595,45 €	609 595,45 €	446 741,11 €	446 741,11 €	
Affectation du résultat de fonctionnement en investissement				55 836,59 €	1068 Recettes d'investissement
Report de fonctionnement 2016				390 904,52 €	002 Recettes fonctionnement

Projection affectation des résultats Budget annexe eau 2015

	REPORT 2014	Part affecté à l'investissement	Résultat exerice 2015	Total	
Investissement	-23 565,26 €		15 646,36 €	-7 918,90 €	001 dépenses d'investissement
Restes à Réaliser dépenses	30 575,00 €		33 278,67 €	33 278,67 €	
Restes à Recevoir recettes	0,00 €		1 640,00 €	1 640,00 €	
Résultat réel d'investissement	-54 140,26 €			-39 557,57 €	
Résultat de Fonctionnement	20 201,45 €		143 587,33 €	143 587,33 €	
Affectation du résultat de fonctionnement en investissement				39 557,67 €	1068 Recettes d'investissement
Report de fonctionnement 2016			143 587,33 €	104 029,66 €	002 Recettes de fonctionnement

Madame le Maire insiste sur la nécessité de faire diminuer le fonctionnement pour pouvoir financer des investissements sans recours à l'emprunt.

Madame Stepho indique au vue des chiffres qu'il n'y a plus d'inquiétude particulière sur les finances de la commune. Il faudra cependant dès 2016 prendre en considération les amortissements des immobilisations mais aussi des subventions obtenues à ce titre.

Madame Bouchard demande de façon synthétique ce que signifient ces chiffres.

Madame le Maire répond qu'il s'agit d'un réel redressement puisque la commune dégage un fort excédent de fonctionnement et un petit déficit d'investissement. Ces résultats le sont au prix d'une surveillance et d'une attention sur les dépenses de la commune. C'est finalement un mal pour un bien.

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
02.37.65.30.66

Madame le Maire rajoute cependant que le budget de l'eau reste un budget fragile car l'excédent de fonctionnement de 104 029 € est constitué de 100 000 € d'une subvention exceptionnelle du budget principal de la commune et ce à titre exceptionnel.

Monsieur Laouennan répond que le budget aurait comme même été tenu sans la subvention de 100 000 €.

Madame le Maire répond par l'affirmative mais indique que la commune a fait moins d'investissement que prévu sur le budget de l'eau.

Monsieur Sevin indique que pour avoir des subventions sur les investissements du budget annexe de l'eau, il est nécessaire d'avoir un prix de l'eau plus élevé.

Madame Bouchard demande si on dispose d'un retour sur le paiement des factures d'eau de fin décembre.

Madame Stepho répond qu'il y a actuellement un reste à recouvrer de 269 000 € mais que la commune n'a pas de problème de Trésorerie.

Madame le Maire informe les membres du conseil sur les prochaines dates importantes sur les finances et sur les réunions du conseil municipal :

- Date Commission des finances : 24 Février 2016 pour commencer à préparer le BP 2016 et 9 Mars 2016 pour valider le BP avant le conseil municipal de Mars 2016
- Vote du CA et du CG 2015 : Conseil municipal du 25 Février 2016

Demande de subventions :

Madame le maire indique que toutes les demandes de subventions doivent être faites avant le 31 janvier 2016 au titre de la DETR et du SDE 28 et au 29 Février 2016 au titre du FDAIC.

Une appréciation précise des couts des travaux envisagés est nécessaire pour demander des subventions. Aussi, une première demande de devis a été réalisée et il sera nécessaire de lancer des consultations afin de mettre en concurrence les entreprises comme le prévoit le code des marchés publics. En cas de différence entre les devis initiaux et le cout des opérations après consultation, le plan de financement sera modifié mais la demande de subvention restera identique même si le cout du projet a augmenté

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ **02.37.65.28.18**
02.37.65.30.66

L'enveloppe budgétaire d'investissement devra être prise en compte dans l'établissement du BP 2016. L'ensemble des projets d'investissement pour lesquels nous sollicitons des subventions ont été validés par la commission des travaux du mercredi 20 janvier 2016.

DCM 2016.01.25.03 – Demande de subvention au titre du FDAIC 2016 pour des travaux d'aménagements de bordures permettant l'accès à une rampe PMR.

Madame le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à des travaux d'aménagements sur le domaine public communal de bordures permettant l'accès à une rampe pour les personnes à mobilité réduite rue de Baillette et rue des Coutures.

Aussi Madame le Maire propose au conseil municipal de demander des subventions auprès du Fonds Départemental d'aides aux communes (FDAIC).

Madame Bouchard demande si devant la boulangerie les travaux ne sont pas encore terminés.

Madame le Maire répond qu'il ne reste que la marche pour l'accès à la Boulangerie.

Madame Bouchard demande ce qu'il en est pour le salon de coiffure de Tremblay en termes d'accessibilité.

Madame le Maire répond que le problème d'accessibilité se trouve à l'intérieur du salon de coiffure et que ce n'est donc pas de la responsabilité de la commune. Il est nécessaire qu'elle fasse une demande de dérogation car les travaux sont irréalisables.

Madame Bouchard demande si le cabinet médical est lui accessible.

Monsieur Morin répond que oui sur le côté de la salle des fêtes.

Madame Bouchard demande s'il y a d'autres demandes de la part d'administré en ce qui concerne l'accessibilité de leur logement avec des travaux sur la voie publique.

Madame le Maire répond que pour l'instant, il n'y a eu qu'une seule demande d'une administrée en fauteuil rue des Coûtures.

Madame Bouchard demande si c'est parce qu'il s'agit d'un logement social que la commune doit intervenir.

Monsieur Sorand répond par l'affirmative.

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
02.37.65.30.66

Madame Bouchard dit que la commune devrait le faire pour l'ensemble des administrés qui le demandent peu importe qu'il s'agisse ou non de logements sociaux.

Madame Lecluyse indique que pour les aménagements intérieurs, c'est au bailleur social d'effectuer les travaux.

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

Plan de financement

FDAIC (30%)	1 026 €
DETR (30 %)	1 026 €
Autofinancement (40%)	1 368 €
Total des travaux HT	3 420 €

Madame le Maire demande donc que ces travaux fassent l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental d'Eure et Loir.

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votes :

- **Décide** d'autoriser la demande de subvention au titre du FDAIC 2016 pour des travaux d'aménagements de bordures permettant l'accès à une rampe PMR.

Délibération rendue exécutoire selon le CGCT L2131-1 dès transmission au représentant de l'Etat et affichage.

DCM 2016.01.25.04 – Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour des travaux d'aménagements de bordures permettant l'accès à une rampe PMR.

Madame le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à des travaux d'aménagements sur le domaine public communal de bordures permettant l'accès à une rampe pour les personnes à mobilité réduite rue de Baillette et rue des Coutures.

Aussi Madame le Maire propose au conseil municipal de demander des subventions auprès de

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ **02.37.65.28.18**
02.37.65.30.66

la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR)

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

Plan de financement

FDAIC (30%)	1 026 €
DETR (30 %)	1 026 €
Autofinancement (40%)	1 368 €
Total des travaux HT	3 420 €

Madame le Maire demande donc que ces travaux fassent l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votes :

- **Décide** d'autoriser la demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour des travaux d'aménagements de bordures permettant l'accès à une rampe PMR.

Délibération rendue exécutoire selon le CGCT L2131-1 dès transmission au représentant de l'Etat et affichage.

DCM 2016.01.25.05– Demande de subvention au titre du FDAIC 2016 pour des travaux de réfection de chaussée en enrobé Rue Saint-Lhomer (de la rue de l'Arche au chemin des Bouviers)

Madame le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à des travaux sur le domaine public communal de réfection de chaussée en enrobé Rue Saint-Lhomer (de la rue de l'Arche à la rue des Bouviers) dans la continuité du marché de travaux de voiries 2014.

Monsieur Sorand indique qu'il est nécessaire de faire les tapis de finition rue Saint-Lhomer car l'objectif est de finir ce que l'on a commencé.

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
02.37.65.30.66

Madame le Maire ajoute qu'il faut mieux faire des travaux de voiries jusqu'au plafond du montant de subventions soit 115 000 €.

Aussi Madame le Maire propose au conseil municipal de demander des subventions auprès du Fonds Départemental d'aides aux communes (FDAIC).

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

Plan de financement

FDAIC (30%)	6 272,70 €
Autofinancement (70%)	14 636,30€
Total des travaux HT	20 909 €

Madame le Maire demande donc que ces travaux fassent l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir.

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votes :

- **Décide** d'autoriser la demande de subvention au titre du FDAIC 2016 pour des travaux de réfection de chaussée en enrobé Rue Saint-Lhomer (de la rue de l'Arche au Chemin des Bouviers)

Délibération rendue exécutoire selon le CGCT L2131-1 dès transmission au représentant de l'Etat et affichage.

DCM 2016.01.25.06 - Demande de subvention au titre du FDAIC 2016 pour des travaux d'aménagements de voirie sur Neuville la Mare – Rue de la libération

Madame le Maire indique aux conseillers municipaux qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de compléments des travaux déjà réalisés sur Neuville-la-Mare au niveau de la rue de la libération.

Monsieur Sorand précise qu'après la réception des travaux, il a semblé nécessaire de d'effectuer des travaux complémentaires pour poser des bordures pour éviter l'effritement de l'enrobé.

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
02.37.65.30.66

Monsieur Main indique aussi qu'il faudra que les engins de chantier évitent de passer dessus afin de ne pas le dégrader trop vite.

Madame Bouchard demande quand le FDAIC donnera une réponse pour l'attribution des subventions.

Madame le Maire répond que cela sera autour de mai/juin mais qu'en attendant la commune peut demander une autorisation de commencement des travaux.

Dans le cadre de ces travaux, le FDAIC 2016 pourrait subventionner cette opération.
Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

FDAIC (30%)	1 064,40 €
Autofinancement (70%)	2 483,60 €
Total des travaux HT	3 548,00 €

Madame le Maire demande donc que ces travaux fassent l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental d'Eure et Loir.

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votes :

- Décide d'autoriser la demande de subvention au titre du FDAIC 2016 pour des travaux d'aménagements de voirie sur Neuville la Mare – Rue de la libération

Délibération rendue exécutoire selon le CGCT L2131-1 dès transmission au représentant de l'Etat et affichage.

DCM 2016.01.25.07 – Demande de subvention au titre du FDAIC 2016 pour des travaux d'aménagements de bordures de trottoirs rue de la Goletterie à Bilheux.

Madame le Maire indique aux conseillers municipaux qu'il est nécessaire de poursuivre les travaux du marché de travaux de voiries 2014 rue de la Goletterie à Bilheux. En effet, une première partie de cette rue est faite et une deuxième programmation permettra de faire les bordures de trottoirs de la rue Saint-Jacques à la rue du Pressoir.

Monsieur Sorand précise que l'objectif est de finir les bordures sur toute la longueur afin de

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ **02.37.65.28.18**
02.37.65.30.66

pouvoir négocier avec le conseil départemental afin qu'il fasse les enrobés.

Monsieur Sevin indique qu'il faudra prévoir des ralentisseurs une fois que les travaux seront terminés.

Monsieur Sorand répond qu'étant donné la largeur de 4.50 m de la rue, les usagers seront contraints de freine d'eux-mêmes.

Madame Minard indique qu'il faut faire les demandes de subvention maintenant car en 2017, il n'y aura pas de subventions au même niveau pour le conseil départemental.

Madame Bouchard demande quelle est le type de bordures que nous comptons poser.

Monsieur Sorand répond qu'il s'agit de grosses bordures comme devant l'épicerie avec de l'engazonnement que les administrés se devront d'entretenir.

Madame le Maire précise que le choix a été fait de faire des bordures sur les axes urgents.

Dans le cadre de ces travaux, le FDAIC 2016 pourrait subventionner cette opération.

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

FDAIC (30%)	21 236,70 €
Autofinancement (70%)	49 552,30 €
Total des travaux HT	70 789,00 €

Madame le Maire demande donc que ces travaux fassent l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental d'Eure et Loir.

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votes :

- **Décide** d'autoriser la demande de subvention au titre du FDAIC 2016 pour des travaux d'aménagements de bordures de trottoirs rue de la Goletterie à Bilheux.

Délibération rendue exécutoire selon le CGCT L2131-1 dès transmission au représentant

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ **02.37.65.28.18**
02.37.65.30.66

de l'Etat et affichage.

DCM 2016.01.25.08 – Demande de subvention au titre du FDAIC 2016 pour des travaux de suppression d'un point noir paysager – ancienne menuiserie située route de Landouville.

Madame le Maire indique qu'il y a lieu de procéder, pour des raisons de sécurité, à des travaux de destruction d'un bâtiment communal qui est aujourd'hui en état de délabrement.

Madame le Maire précise que des squatteurs rentrent régulièrement dans ce bâtiment et que cela pose un problème de sécurité.

Monsieur Sorand annonce aux membres du conseil que les agents techniques de la commune vont barricader pour éviter les intrusions.

Monsieur Lehericher ajoute que des poutres menacent de tomber. Madame Mylon ajoute qu'il est vrai que ce bâtiment est dangereux.

Madame Bouchard demande si la commune est propriétaire de ce bâtiment.

Monsieur Sorand répond en disant que oui et qu'il y a de l'amiante sur le toit.

Madame Minard précise que le but est de demander la subvention et que les travaux ne seront certainement réalisés qu'en 2017.

Madame Bouchard demande si le devis comprend le désamiantage et l'élimination des déchets.

Madame le Maire répond par l'affirmative.

Madame Bouchard demande si les agents techniques de la commune peuvent le faire eux-mêmes.

Monsieur répond que non car ce sont des travaux spécifiques qui engagent la responsabilité de la commune et que des professionnels doivent intervenir.

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
02.37.65.30.66

Aussi Madame le Maire propose au conseil municipal de demander des subventions auprès du Fonds Départemental d'aides aux communes (FDAIC).

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

Plan de financement

FDAIC (30%)	10 443 €
Autofinancement (70%)	24 367 €
Total des travaux HT	34 810 €

Madame le Maire demande donc que ces travaux fassent l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental d' Eure et Loir.

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votes :

- **Décide** d'autoriser la demande de subvention au titre du FDAIC 2016 pour des travaux de suppression d'un point noir paysager – ancienne menuiserie située route de Landouville.

Délibération rendue exécutoire selon le CGCT L2131-1 dès transmission au représentant de l'Etat et affichage.

DCM 2016.01.25.09 – Demande de subvention au titre du FDAIC 2016 pour la réalisation d'une étude d'architecte donnant lieu par la suite à la réalisation de travaux sur l'Eglise de Tremblay-les-Villages.

Madame le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à une étude d'architecte qui donnera lieu à des travaux de restauration de l'église de Tremblay-les-Villages (deux grosses fissures sur le mur porteur et fuites sur le toit). En effet, suite à une rencontre avec la fondation du patrimoine, il nous a été indiqué qu'il était obligatoire de procéder à une étude d'architecte avant engagement des travaux. L'Eglise de Tremblay-les-Villages est l'édifice prioritaire sur

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
02.37.65.30.66

l'ensemble de nos 6 églises.

Madame indique précise que des témoins avaient été posés dans l'Eglise pour voir si les fissures s'agrandissaient. Elle demande s'ils sont encore positionnés.

Monsieur Sorand répond que les fissures se sont agrandies et que l'architecte va phaser les travaux selon un ordre de priorité.

Monsieur Laouennan pose la question du financement des 200 000 € de travaux qui d'après lui ne pourront jamais être effectués.

Madame Minard répond qu'il faut phaser les travaux et demander les subventions. Elle ajoute qu'il faut avoir une vision à long termes et prioriser les églises à sauvegarder (Ecublé / Chêne-Chenu/ Tremblay).

Aussi Madame le Maire propose au conseil municipal de demander des subventions auprès du Fonds Départemental d'aides aux communes (FDAIC).

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

Plan de financement

FDAIC – P.R.N.P (30%)	1 770 €
Autofinancement (70%)	4 130 €
Total des travaux HT	5 900 €

Madame le Maire demande donc que ces travaux fassent l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental d'Eure et Loir.

Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 1

Le Conseil Municipal, à la majorité des votes :

- **Décide** d'autoriser la demande de subvention au titre du FDAIC 2016 pour 2016 pour la réalisation d'une étude d'architecte donnant lieu par la suite à la réalisation de travaux sur l'Eglise de Tremblay-les-Villages.

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
02.37.65.30.66

Délibération rendue exécutoire selon le CGCT L2131-1 dès transmission au représentant de l'Etat et affichage.

DCM 2016.01.25.10 - Demande de subvention au titre du FDAIC 2016 pour la réalisation d'une étude d'architecte donnant lieu par la suite à la réalisation de travaux sur le mur du Presbytère de Tremblay-les-Villages.

Madame le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à une étude d'architecte qui donnera lieu à des travaux de restauration du mur du presbytère qui menace de s'effondrer et qui a été étayé.

Madame Bouchard indique que le mur ne va pas tomber.

Monsieur Sorand répond qu'il vaut mieux être prudent.

Monsieur Laouennan demande à l'assemblée s'ils sont sur de vouloir mettre 7 000 € dans ces études et fait part de sa circonspection.

Madame Bazin demande s'il ne faut pas faire un choix entre le presbytère et l'Eglise.

Monsieur Laouennan indique que les subventions sont conditionnées à l'exécution des travaux et que la commune n'aura pas les moyens pour les exécuter.

Madame Minard répond qu'il ne faut pas attendre que cela se dégrade encore plus.

Monsieur Sevin dit qu'il faut absolument une étude et que c'est cela qui coûte cher à effectuer.

Madame Minard indique que les amortissements n'ont pas été effectués pour ce bâtiment et que comptablement, si le bien est vendu alors la commune devra prendre en compte dans son budget la moins-value qui représentera une charge supplémentaire.

Madame Bazin dit qu'il faut faire l'arbitrage entre les travaux de l'Eglise et les travaux du Presbytère. Elle ajoute également qu'il apparait honteux de persister dans un système comptable et s'accrocher à ces bâtiments que pour des raisons comptables. Elle indique que c'est aussi une question de conservation du patrimoine et que si on vend le bâtiment, celui-ci pourra être mieux conservé que par la commune.

Monsieur Laouennan indique qu'il faudra faire le point sur le patrimoine.

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
02.37.65.30.66

Aussi Madame le Maire propose au conseil municipal de demander des subventions auprès du Fonds Départemental d'aides aux communes (FDAIC).
Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

FDAIC – P.R.N.P (30%)	570 €
Autofinancement (70%)	1 330 €
Total des travaux HT	1 900 €

Madame le Maire demande donc que ces travaux fassent l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental d'Eure et Loir.

Pour : 14
Contre : 2
Abstention : 2

Le Conseil Municipal, à la majorité des votes :

- **Décide** d'autoriser la demande de subvention au titre du FDAIC 2016 pour la réalisation d'une étude d'architecte donnant lieu par la suite à la réalisation de travaux sur le mur du Presbytère de Tremblay-les-Villages.

Délibération rendue exécutoire selon le CGCT L2131-1 dès transmission au représentant de l'Etat et affichage.

DCM 2016.01.25.11 - Demande de subvention au titre du FDAIC 2016 pour la réalisation de travaux sur l'église de Theuvy : changement de deux poutres.

Madame le Maire indique aux conseillers municipaux qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux pour réparer et changer deux poutres actuellement étayées de la charpente en chêne. Une première délibération a été délibérée en ce sens le 15 Juillet 2015. (DCM 2015.07.15.06)

Madame Bouchard précise que la commune a fait appel à la Fondation du Patrimoine pour une souscription publique et que cela concernera uniquement les travaux sur la poutre.

Aussi Madame le Maire propose au conseil municipal de demander des subventions auprès du Fonds Départemental d'aides aux communes (FDAIC).

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

FDAIC – P.R.N.P (30%)	6 105,30 €	
Chêne-Chenu	Ecublé	Gironville-Neuville
St-Chéron-des-Champs	Theuvy-Achères	Tremblay-les-Villages

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
02.37.65.30.66

Ministère de l'Intérieur (50%)	10 175,50 €
Autofinancement (20%)	4 070,20 €
Total des travaux HT	20 351,00 €

Madame le Maire demande donc que ces travaux fassent l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental d'Eure et Loir.

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votes :

- **Décide** d'autoriser la demande de subvention au titre du FDAIC 2016 pour 2016 pour la réalisation de travaux sur l'église de Theuvy : changement de deux poutres.

Délibération rendue exécutoire selon le CGCT L2131-1 dès transmission au représentant de l'Etat et affichage.

DCM 2016.01.25.12 - Demande de subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur pour la réalisation de travaux sur l'église de Theuvy - changement de deux poutres.

Madame le Maire indique aux conseillers municipaux qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux pour réparer et changer deux poutres actuellement étayées de la charpente en chêne.

Une première délibération a été délibérée en ce sens le 15 Juillet 2015. (DCM 2015.07.15.06)

Aussi Madame le Maire propose au conseil municipal de demander des subventions auprès du Ministère de l'Intérieur.

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

FDAIC – P.R.N.P (30%)	6 105,30 €
Ministère de l'Intérieur (50%)	10 175,50 €
Autofinancement (20%)	4 070,20 €
Total des travaux HT	20 351,00 €

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
02.37.65.30.66

Madame le Maire demande donc que ces travaux fassent l'objet d'une demande de subvention auprès du Ministère de l'Intérieur.

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votes :

- **Décide** d'autoriser la demande de subvention auprès du Ministère de l'Intérieur pour la réalisation de travaux sur l'église de Theuvy - changement de deux poutres.

Délibération rendue exécutoire selon le CGCT L2131-1 dès transmission au représentant de l'Etat et affichage.

DCM 2016.01.25.13 - Demande de subvention au titre du FDAIC 2016 pour la rénovation du mur de la mare à Chêne-Chenu (en prolongement d'édifice)

Madame le Maire indique aux conseillers municipaux qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux pour réparer le mur de la mare de Chêne-Chenu. Deux délibérations ont été prises en ce sens le 15 Juillet 2015 pour l'engagement des travaux et la demande de subvention. (DCM 2015.07.15.08 et DCM 2015.07.15.09).

Madame Bouchard demande si la situation s'aggrave pour la mare de chêne-Chenu.

Madame le Maire répond par l'affirmative et précise que les travaux sont donc urgents.

Aussi Madame le Maire propose au conseil municipal de demander des subventions auprès du Conseil Départemental.

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

FDAIC – P.R.N.P (30%)	1 244,60 €
Ministère de l'Intérieur (30%)	1 244,60 €
Autofinancement (40%)	1 659,40 €
Total des travaux HT	4 148,60 €

Madame le Maire demande donc que ces travaux fassent l'objet d'une demande de subvention

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
02.37.65.30.66

auprès du Conseil Départemental d'Eure et Loir.

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votes :

- **Décide** d'autoriser la demande de subvention au titre du FDAIC 2016 pour la rénovation du mur de la mare à Chêne-Chenu (en prolongement d'édifice)

Délibération rendue exécutoire selon le CGCT L2131-1 dès transmission au représentant de l'Etat et affichage.

DCM 2016.01.25.14 - Demande de subvention au titre du Ministère de l'Intérieur pour la rénovation du mur de la mare à Chêne-Chenu (en prolongement d'édifice)

Madame le Maire indique aux conseillers municipaux qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux pour réparer le mur de la mare de Chêne-Chenu. Deux délibérations ont été prises en ce sens le 15 Juillet 2015 pour l'engagement des travaux et la demande de subvention. (DCM 2015.07.15.08 et DCM 2015.07.15.10).

Aussi Madame le Maire propose au conseil municipal de demander des subventions auprès du Ministère de l'Intérieur.

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

FDAIC – P.R.N.P (30%)	1 244,60 €
Ministère de l'Intérieur (30%)	1 244,60 €
Autofinancement (40%)	1 659,40 €
Total des travaux HT	4 148,60 €

Madame le Maire demande donc que ces travaux fassent l'objet d'une demande de subvention auprès du Ministère de l'Intérieur.

Pour : 18
Contre : 0

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ **02.37.65.28.18**
02.37.65.30.66

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votes :

- **Décide** d'autoriser la demande de subvention au titre du Ministère de l'Intérieur pour la rénovation du mur de la mare à Chêne-Chenu (en prolongement d'édifice)

Délibération rendue exécutoire selon le CGCT L2131-1 dès transmission au représentant de l'Etat et affichage.

DCM 2016.01.25.15 - Demande de subvention au titre de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la création d'un réseau neuf de collecte et de transport d'eau usées de la mairie annexe d'Ecublé.

Madame le Maire indique que des travaux de création d'un réseau neuf de collecte et de transport d'eau usées de la mairie annexe d'Ecublé sont nécessaires et qu'à ce titre une subvention sera demandée à l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

Agence de l'Eau Seine Normandie (30%)	260,40 €
Autofinancement (70%)	607,60 €
Total des travaux HT	868,00 €

Madame le Maire demande donc que ces travaux fassent l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votes :

Chêne-Chenu	Ecublé	Gironville-Neuville
St-Chéron-des-Champs	Theuvy-Achères	Tremblay-les-Villages

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
02.37.65.30.66

- **Décide** d'autoriser la demande de subvention au titre de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la création d'un réseau neuf de collecte et de transport d'eau usées de la mairie annexe d'Ecublé.

Délibération rendue exécutoire selon le CGCT L2131-1 dès transmission au représentant de l'Etat et affichage.

DCM 2016.01.25.16 - Demande de subvention au titre du Syndicat Départemental de l'Energie 28 (SDE 28) pour la rénovation et la mise aux normes des 25 armoires de commande électriques de l'éclairage public de la commune.

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que la remise aux normes de l'éclairage public est la priorité pour la commune en 2016. Ainsi, outre l'aspect écologique très important pour la commune dans une démarche d'éco-gestes et de réduction de consommations d'énergies, la commune en retirera un avantage économique indéniable. En effet, cet investissement primordial pour nos administrés, permettra de dégager des économies de fonctionnement.

A cet effet, des travaux de rénovation et de mise aux normes sont nécessaires pour les 25 armoires de commande de la commune. Dans le cadre de ces travaux, le SDE 28 pourrait subventionner cette opération.

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

SDE 28 (25%)	10 500 €
DETR (30%)	12 600 €
Autofinancement (45%)	18 900 €
Total des travaux HT	42 000 €

Madame le Maire demande donc que ces travaux fassent l'objet d'une demande de subvention auprès du Syndicat Départemental de l'Energie 28.

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votes :

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
02.37.65.30.66

- **Décide** d'autoriser la demande de subvention au titre du Syndicat Départemental de l'Energie 28 (SDE 28) pour la rénovation et la mise aux normes des 25 armoires de commande électriques de l'éclairage public de la commune.

Délibération rendue exécutoire selon le CGCT L2131-1 dès transmission au représentant de l'Etat et affichage.

DCM 2016.01.25.17 - Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour la rénovation et la mise aux normes des 25 armoires de commandes électriques de l'éclairage public de la commune.

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que la remise aux normes de l'éclairage public sera la priorité pour la commune en 2016. Madame le Maire informe les conseillers municipaux que la remise aux normes de l'éclairage public est la priorité pour la commune en 2016. Ainsi, outre l'aspect écologique très important pour la commune dans une démarche d'éco-gestes et de réduction de consommations d'énergies, la commune en retirera un avantage économique indéniable. En effet, cet investissement primordial pour nos administrés, permettra de dégager des économies de fonctionnement.

A cet effet, des travaux de rénovation et de mise aux normes sont nécessaires pour les 25 armoires de commande de la commune. Dans le cadre de ces travaux, la dotation des équipements des territoires ruraux pourrait financer en partie le projet.

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

SDE 28 (25%)	10 500 €
DETR (30%)	12 600 €
Autofinancement (45%)	18 900 €
Total des travaux HT	42 000 €

Madame le Maire demande donc que ces travaux fassent l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR.

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votes :

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
02.37.65.30.66

- **Décide** d'autoriser la demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour la rénovation et la mise aux normes des 25 armoires de commandes électriques de l'éclairage public de la commune.

Délibération rendue exécutoire selon le CGCT L2131-1 dès transmission au représentant de l'Etat et affichage.

DCM 2016.01.25.18 - Demande de subvention au titre du Syndicat Départemental de l'Energie 28 (SDE 28) pour la mise aux normes de 200 points d'éclairage public de la commune.

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que la remise aux normes de l'éclairage public sera la priorité pour la commune en 2016. La commune dispose de 540 points lumineux à mettre aux normes.

A cet effet, des travaux de mise aux normes sont nécessaires pour 100 points d'éclairage public de la commune nécessitant un changement de platine. Ce changement de platine permettra de changer les lampes à vapeur de mercure dorénavant interdites d'utilisation. Pour les 100 autres points, un changement total du boitier est nécessaire car il n'y a pas assez de place sur le système actuel pour y insérer une platine. Dans le cadre de ces travaux, le SDE 28 pourrait subventionner cette opération.

Madame Lereau demande ce qui se passera si la commune ne se voit pas attribuer de subventions.

Madame le Maire répond que les travaux se feront de toute façon car il s'agit d'une priorité.

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

SDE 28 (30%)	14 700 €
DETR (30%)	14 700 €
Autofinancement (40%)	19 600 €
Total des travaux HT	49 000 €

Madame le Maire demande donc que ces travaux fassent l'objet d'une demande de subvention auprès du Syndicat Départemental de l'Energie 28.

Pour : 18
Contre : 0

Chêne-Chenu	Ecublé	Gironville-Neuville
St-Chéron-des-Champs	Theuvy-Achères	Tremblay-les-Villages

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
02.37.65.30.66

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votes :

- **Décide** d'autoriser la demande de subvention au titre du Syndicat Départemental de l'Energie 28 (SDE 28) pour la mise aux normes de 200 points d'éclairage public de la commune.

Délibération rendue exécutoire selon le CGCT L2131-1 dès transmission au représentant de l'Etat et affichage.

DCM 2016.01.25.19 - Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour la mise aux normes de 200 points d'éclairage public de la commune.

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que la remise aux normes de l'éclairage public sera la priorité pour la commune en 2016. La commune dispose de 540 points lumineux à mettre aux normes.

A cet effet, des travaux de mise aux normes sont nécessaires pour 100 points d'éclairage public de la commune nécessitant un changement de platine. Ce changement de platine permettra de changer les lampes à vapeur de mercure dorénavant interdites d'utilisation. Pour les 100 autres points, un changement total du boitier est nécessaire car il n'y a pas assez de place sur le système actuel pour y insérer une platine. Dans le cadre de ces travaux, la DETR pourrait subventionner cette opération.

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

SDE 28 (30%)	14 700 €
DETR (30%)	14 700 €
Autofinancement (40%)	19 600 €
Total des travaux HT	49 000 €

Madame le Maire demande donc que ces travaux fassent l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR.

Pour : 18
Contre : 0

Chêne-Chenu	Ecublé	Gironville-Neuville
St-Chéron-des-Champs	Theuvy-Achères	Tremblay-les-Villages

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ **02.37.65.28.18**
02.37.65.30.66

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votes :

- **Décide** d'autoriser la demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour la mise aux normes de 200 points d'éclairage public de la commune.

Délibération rendue exécutoire selon le CGCT L2131-1 dès transmission au représentant de l'Etat et affichage.

DCM 2016.01.25.20 - Demande de subvention au titre du Syndicat Départemental de l'Energie 28 (SDE 28) pour la création de points lumineux avec extension de réseau pour certains.

Madame le Maire indique aux conseillers municipaux qu'il est nécessaire de faire des travaux pour la création de points lumineux avec extension de réseaux électriques pour certains. Dans le cadre de ces travaux, le SDE 28 pourrait subventionner cette opération.

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

SDE 28 (25%)	3 750 €
Autofinancement (75%)	11 250 €
Total des travaux HT	15 000 €

Madame le Maire demande donc que ces travaux fassent l'objet d'une demande de subvention auprès du SDE 28.

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votes :

- **Décide** d'autoriser la demande de subvention au titre du Syndicat Départemental de l'Energie 28 (SDE 28) pour la création de points lumineux avec extension de réseau pour certains.

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
02.37.65.30.66

Délibération rendue exécutoire selon le CGCT L2131-1 dès transmission au représentant de l'Etat et affichage.

DCM 2016.01.25.21 – Demande de subvention au titre du FDAIC 2016 pour la pose de deux portes sur le club house – aménagements d'équipements sportifs

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de poser deux portes métalliques sur le club house de la commune de Tremblay-les-Villages.

Monsieur Laouennan demande si un remboursement va avoir lieu par l'assurance pour remplacer les deux portes.

Madame le Maire répond par l'affirmative en indiquant que le remboursement se fera sur la base de la porte en bois.

A ce titre, le FDAIC peut subventionner ce projet.

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

FDAIC (30%)	1078,50 €
Autofinancement (70%)	2516,50 €
Total des travaux HT	3 595,00 €

Madame le Maire demande donc que ces travaux fassent l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental d'Eure et Loir.

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votes :

- **Décide** d'autoriser la demande de subvention au titre du FDAIC 2016 pour la pose de deux portes sur le club house – aménagements d'équipements sportifs

Délibération rendue exécutoire selon le CGCT L2131-1 dès transmission au représentant de l'Etat et affichage.

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
02.37.65.30.66

DCM 2016.01.25.22 – Demande de subvention pour le budget annexe de l'eau auprès de l'Etat au titre de la DETR pour la création de 30 branchements de compteurs d'eau en limite de propriété.

Madame le Maire indique aux conseillers municipaux qu'un programme de création de 30 branchements de compteurs d'eau en limite de propriété et en enlevant les compteurs intérieurs est prévu par la commune.

Au titre de ces travaux la DETR peut subventionner ces travaux.

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

DETR (30%)	11 288,40 €
Autofinancement (70%)	26 339,60 €
Total des travaux	37 628,00 €

Madame le Maire demande donc que ces travaux fassent l'objet d'une demande de subvention auprès de la DETR.

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votes :

- **Décide** d'autoriser la demande de subvention pour le budget annexe de l'eau auprès de l'Etat au titre de la DETR pour la création de 30 branchements de compteurs d'eau en limite de propriété.

Délibération rendue exécutoire selon le CGCT L2131-1 dès transmission au représentant de l'Etat et affichage.

DCM 2016.01.25.23 – Demande de subvention pour le budget annexe de l'eau auprès de l'Etat au titre de la DETR pour le renforcement d'une canalisation d'eau potable.

Madame le Maire indique au conseil municipal que la situation budgétaire du budget annexe de l'eau reste très délicate. Aussi afin de faire face à des fuites récurrentes sur une canalisation structurante route d'Achères jusqu'à l'entreprise Atelier 28, il est nécessaire de prévoir des travaux de renforcement de la canalisation.

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ **02.37.65.28.18**
02.37.65.30.66

Madame Lereau demande si l'augmentation du prix de l'eau permettra d'avoir plus de subventions.

Madame le Maire répond que oui car certaines subventions sont conditionnées à un prix de l'eau plancher définit par les financeurs.

A ce titre, la DETR peut subventionner en partie les travaux.

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

DETR (30%)	7659,30 €
Conseil Départemental – Programme Eau (20%)	5 106,20€
Autofinancement (50%)	12765,50 €
Total des travaux HT	25 531,00 €

Madame le Maire demande donc que ces travaux fassent l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR.

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votes :

- **Décide** d'autoriser la demande de subvention pour le budget annexe de l'eau auprès de l'Etat au titre de la DETR pour le renforcement d'une canalisation d'eau potable.

Délibération rendue exécutoire selon le CGCT L2131-1 dès transmission au représentant de l'Etat et affichage.

DCM 2016.01.25.24 – Demande de subvention pour le budget annexe de l'eau au titre de conseil départemental d'Eure-et-Loir pour le renforcement d'une canalisation d'eau potable.

Madame le Maire indique au conseil municipal que la situation budgétaire du budget annexe de l'eau reste très délicate. Aussi afin de faire face à des fuites récurrentes sur une canalisation structurante route d'Achères jusqu'à l'entreprise Atelier 28, il est nécessaire de prévoir des travaux de renforcement de la canalisation.

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ **02.37.65.28.18**
02.37.65.30.66

A ce titre, le conseil départemental d'Eure-et-Loir peut subventionner en partie les travaux.

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

DETR (30%)	7659,30 €
Conseil Départemental – Programme Eau (20%)	5 106,20€
Autofinancement (50%)	12765,50 €
Total des travaux HT	25 531,00 €

Madame le Maire demande donc que ces travaux fassent l'objet d'une demande de subvention auprès du conseil départemental d'Eure-et-Loir.

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votes :

- **Décide** d'autoriser la demande de subvention pour le budget annexe de l'eau au titre de conseil départemental d'Eure-et-Loir pour le renforcement d'une canalisation d'eau potable.

Délibération rendue exécutoire selon le CGCT L2131-1 dès transmission au représentant de l'Etat et affichage.

Ressources Humaines

- Situation secrétaire générale : Point sur l'entretien de restitution du bilan socioprofessionnel

Madame le Maire précise aux conseillers municipaux que la secrétaire général des services titulaire est actuellement en congé de longue maladie et qu'elle est actuellement en train d'effectuer un bilan socioprofessionnel. Son souhait est de trouver du travail dans une autre collectivité.

Le congé de longue maladie prend fin au 23 mars et qu'il faudra qu'elle fasse une demande au comité médical afin d'exprimer son souhait de retour ou de prolongation du congé.

Travaux :

Chêne-Chenu	Ecublé	Gironville-Neuville
St-Chéron-des-Champs	Theuvy-Achères	Tremblay-les-Villages

TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
02.37.65.30.66

DCM 2016.01.25.25 - Installation par le SDE d'une borne de recharge pour véhicules électriques selon la délibération 13.12.12 du 16 décembre 2013

Madame le Maire indique aux conseillers municipaux que par une délibération du 16 Décembre 2013, l'ancienne municipalité avait émis un avis favorable pour candidater à l'implantation de bornes électriques de recharges sur le domaine communal de Tremblay-les-Villages. Le SDE a retenu la candidature de la commune. L'investissement est de 20 000 € à la charge du SDE. Le cout de fonctionnement et de 2 000 € par an dont 700 € restent à charge de la commune.

Madame Bazin demande si le SDE a fait une étude pour évaluer la demande pour ce type d'équipements.

Madame le Maire répond que sur le territoire de Tremblay aucune étude n'a été faite mais qu'il y a des utilisateurs sur les autres bornes alentours.

Monsieur Sevin indique qu'à l'avenir la borne peut attirer du monde sur Tremblay.

Madame Bazin demande si cet équipement prend beaucoup de place.

Madame le Maire répond que la taille de la place est comme celle d'une place handicapée.

Monsieur Sevin indique qu'il y a d'autres communes candidates pour cet équipement et que si la commune renonce alors la place sera prise par une autre commune.

Madame Bouchard demande si cette place ne pourrait pas être installée à côté d'une aire de covoiturage à côté de la Vallée du Saule en vue du projet d'autoroute

Madame le Maire répond que l'objectif c'est de l'installer dans le cœur du village afin que les utilisateurs qui rechargent leur voitures puissent être clients des commerces alentours.

Aussi, vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2224-37, permettant le transfert de la compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques » aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L. 2224-31 du Code général des collectivités,

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir modifiés par arrêté préfectoral du 30 septembre 2015 et notamment l'article 2.2.5 habilitant le Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir à mettre en place et organiser, pour ceux de ses

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ **02.37.65.28.18**
02.37.65.30.66

membres qui lui ont confié cette compétence, un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables,

Vu les délibérations du Comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir en date du 19 mai 2015 et du 9 décembre 2015 portant sur le transfert et les conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques »,

Considérant que le Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir porte un programme de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE),

Considérant les modalités de transfert de compétences prévues aux articles 2 et 3 des statuts du Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir,

Considérant que la commune se porte candidate à l'implantation de bornes de recharge,

Pour : 17
Abstention : 0
Contre : 1

Le Conseil Municipal, à la majorité des votes :

- **Approuve** le transfert de la compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques» au Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien, et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge, ce transfert étant effectif à compter du 1er janvier 2016.
- **Accepte** sans réserve les conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques » telles qu'adoptées par le Comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir dans sa délibération du 9 décembre 2015.
- **Autorise** Madame le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques » et à la mise en œuvre du projet.
- **S'engage** à verser au Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir les participations financières dues en application des conditions administratives, techniques et financières

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
02.37.65.30.66

pour l'exercice de la dite compétence approuvées par la présente délibération.

- **S'engage** à inscrire les dépenses correspondantes au budget municipal et donne mandat à Madame le Maire pour régler les sommes dues au Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir.
- **S'engage**, s'agissant des implantations de bornes relevant du schéma de déploiement élaboré par le Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir et validé par l'Etat dans le cadre du programme des « Investissements d'Avenir », à accorder pendant deux années à compter de la pose des infrastructures de recharge la gratuité du stationnement aux utilisateurs de véhicules électriques ou hybrides rechargeables sur tout emplacement de stationnement sis sur le territoire communal, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité.

Délibération rendue exécutoire selon le CGCT L2131-1 dès transmission au représentant de l'Etat et affichage.

Divers

Date des vœux de la commune - 28/01/2016 à 19h30. Le coût de l'organisation des vœux, pour le vin, est pris en charge par Madame le Maire sur ses deniers personnels. Le buffet est composé par les différents élus et bénévoles. Reste à charge de la commune les jus de fruits et fournitures diverses (gobelets et assiettes en plastiques).

La Fondation du patrimoine a retenu le dossier pour le changement de la poutre de l'Eglise de Theuvy. La souscription publique pourra ensuite être lancée auprès de souscripteurs. Une visite a eu lieu vendredi 22 Janvier en présence de la DRAC, des monuments historiques et l'entreprise Peltier. La visite a continué à l'Eglise de Chêne-Chenu et ils ont constaté que la Piéta n'était toujours pas attachée sur un socle. Cela pose un problème de responsabilité qui est toujours portée sur le restaurateur de la sculpture. Madame Bouchard se charge de faire effectuer des devis pour celui-ci.

Date des deux prochains conseils municipaux : le 25 Février 2016 et le 16 Mars 2016.

Autres : Balade thermographique organisée par Nathalie GANDON avec l'Agglo du Pays de Dreux et l'espace info Energie le mercredi 20 janvier a mobilisé 15 personnes environ.

Monsieur Laouennan demande si l'audit de gestion est terminé.

TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
02.37.65.30.66

Madame Minard répond que la CRC est venu en décembre et qu'un point a été fait lors du conseil de décembre. Il ressort des éléments du dossier qu'aucun enrichissement personnel n'est avéré.

Monsieur Sevin souhaite adresser ses remerciements à l'association Tremulus pour l'exposition et la conférence sur la résistance pendant la guerre.

La séance est levée à 22h50.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,
Christelle Minard,

Christelle MINARD	Arnaud LEHERICHER	Nathalie GANDON Absente a donné pouvoir à Jean-Luc Sorand	Grégory MAIN	Annabel DOS REIS
Yves AOUENNAN	Catherine BAZIN	Ariel ALLARD Absent	Virginie BOUCHARD	Jean-Luc SORAND
Marie-France CABARET	Thibault PELLETIER Absent a donné pouvoir à Christelle Minard	Mylène MILON	Frédéric SEVIN	Agnès SESCHEBOEUF Absente a donné pouvoir à Grégory MAIN
Marc RAVANEL	Françoise LEREAU	Jean-Claude MORIN	Karine LECLUYSE	

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages